

Horaires des ouvertures au public

PISCINE EN PLEIN AIR

Du samedi 18 mai au dimanche 8 septembre 2019

Lundi* 11h00 – 20h00

Mardi à dimanche 09h30 – 20h00

*Lundi de Pentecôte 10 juin 09h30 – 20h00

La piscine intérieure est ouverte en cas de mauvais temps, excepté :

- le samedi 22 juin 2019 en raison d'une manifestation ;
- les mardis et jeudis après-midis jusqu'au 28 juin 2019 où la piscine intérieure est réservée aux écoles ;
- du lundi 29 juillet au dimanche 18 août 2019 pour travaux d'entretien annuels.

Heure limite d'entrée au tourniquet, ½ heure avant la fermeture.

Sortie des bassins ¼ heure avant la fermeture.

Mai 2019 / alou / 154783

Piscine du Lignon
Route du Bois-des-Frères 30
1219 Le Lignon

Service des sports
T. +41 (0)22 306 07 70
sports@vernier.ch
www.vernier.ch

VERNIER 
Une Ville pas Commune

ENSEMBLE

VIVONS

LE SPORT

PISCINE COUVERTE



DU

LIGNON



HORAIRE ET TARIFS

Été 2019

TARIFS ET CONDITIONS SAISON 2019

1 entrée	valable le jour même
Tarif adulte	CHF 6.-
Tarif réduit	CHF 3.-

Abonnements

10 entrées	(valable une année dès le jour d'achat)	
Adulte	CHF	50.-
Réduit	CHF	20.-

	Habitants Hors Vernier	Habitants Vernier	Personnel Entreprise Vernier
Été adulte	CHF 100.-	CHF 45.-	CHF 90.-
Été réduit	CHF 50.-	CHF 20.-	CHF 45.-
Annuel adulte	CHF 200.-	CHF 90.-	CHF 180.-
Annuel réduit	CHF 100.-	CHF 40.-	CHF 90.-

Abonnement été valable selon dates d'ouvertures de la piscine extérieure.
Abonnements 10 entrées et annuel valables 1 année dès la date d'achat.

Une caution de CHF 5.- est demandée pour le support des abonnements.

Vente	
Cadenas	CHF 8.-

Enfants : gratuit jusqu'à 6 ans.
Tarif réduit : enfants de 6 à 18 ans, apprentis, étudiants, AVS-AI (militaires et chômeurs uniquement 1 ou 10 entrées)

Une carte de légitimation est demandée pour contrôle

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte (règlement art. 2)

Tarifs sous réserve de modifications, TVA incluse

Les entrées non utilisées après la date de validité sont perdues et ne donnent droit à aucun remboursement ni compensation, sauf sur présentation d'un certificat médical, d'une durée minimale de 4 semaines consécutives, qui doit être transmis au service des sports au plus tard 14 jours après la fin de l'incapacité.

Les tarifs réduits et abonnements s'obtiennent à la caisse de la piscine tous les jours de 9h30 à 19h15, sauf lundi dès 11h.

Abonnements

Les abonnements sont personnels et non transmissibles. Ils ne peuvent pas être réutilisés avant un intervalle de 2h30.

Une pièce d'identité doit être présentée pour les abonnements "habitants Vernier", "personnel entreprise Vernier" et "réduit".

De plus, un justificatif de l'employeur doit être remis pour l'abonnement "personnel entreprise Vernier".

Un abonnement perdu, volé ou détérioré pourra être remplacé sur présentation de la quittance d'achat (dans ce cas, seul le support est à payer CHF 5.-).

En cas de forte affluence à la caisse les abonnements ne sont pas délivrés.

Système d'entrée

Les tickets d'entrée servent de légitimation et sont exigibles en tout temps (règlement article 3). Nous vous conseillons par conséquent de le conserver soigneusement.

Vestiaires

Les casiers des vestiaires se ferment avec des cadenas. En cas de besoin vous pouvez en acheter auprès des caissières-réceptionnistes. Les casiers doivent être vidés chaque soir.